



**PROCES-VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE**  
**29 novembre 2012 – Mont-sur-Rolle**

66 communes membres, 51 présentes, 8 excusées, 7 absentes.

**Sont représentées, les communes de :**

Allaman, Arnex-sur-Nyon, Aubonne, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chésérèx, Coinsins, Commugny, Corseaux, Cottens, Cuarnens, Daillens, Dully, Echandens, Eclépens, Etoy, Féchy, Founex, Genolier, Gimel, Gingins, Givrins, Grens, La Rippe, La Sarraz, Le Vaud, Lonay, Luins, Lully, Lussy-sur-Morges, Mex, Mollens, Mont-sur-Rolle, Penthaz, Penthalaz, Perroy, Prangins, Rolle, Saint-George, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Sulpice, Signy, Tannay, Trélex, Vich, Villars-Sainte-Croix, Vufflens-le-Château.

**Sont excusées, les communes de :**

Buchillon, Bursinel, Eysins, Gilly, Lavigny, Ormont-Dessus, Saint-Cergue et Vaux-sur-Morges.

**Sont absentes, les communes de :**

Bremblens, Chavannes-le-Veyron, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Mauraz et Mies.

\* \* \* \* \*

1. *Introduction ;*
2. *Adoption du PV de l'AG 28 juin 2012 à Mex;*
3. *Election d'un nouveau membre au Comité, représentant le District de Morges;*
4. *Présentation et adoption du Budget 2013;*
5. *Informations du Comité de l'AdCV;*
6. *Le mot du syndic de Mont-sur-Rolle;*
7. *AdCV : quel avenir ? M. Jean-Yves Thévoz Président;*
8. *Exposé du Président du Conseil d'Etat, M. Pierre-Yves Maillard.*

## 1. Introduction

M. Jean-Yves Thévoz, Président, ouvre la séance à 18h15 en souhaitant la bienvenue à Mme la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux, à Mme le Préfet du district de Morges, à M. le Préfet du district de Nyon, à Messieurs les députés, aux communes membres et non membres, aux invités dont Mme la Présidente et Mme la Secrétaire générale de l'UCV, et aux représentants de la presse.

## 2. Adoption du PV de l'AG du 28 juin 2012 à Mex

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

## 3. Election d'un nouveau membre au Comité

Le Président rend hommage à M. Philippe Paréaz, membre du Comité, décédé le 29 octobre 2012. En sa mémoire, l'assemblée se lève pour une minute de silence.

Mme Rosa Mischler ayant dû renoncer à ses activités au sein du Comité, le Président propose, pour la remplacer, la candidature de M. José-Manuel Fernandez, Municipal à Etoy, en charge des affaires sociales, des écoles, des finances et de l'informatique.

Au vote à main levée, M. Fernandez est élu membre du Comité de l'AdCV par l'assemblée.

## 4. Budget 2013

Mme Raymonde Schoch présente le budget 2013, en remplacement de la trésorière Mme Rosa Mischler, qui a démissionné du Comité.

Les charges et les recettes du budget 2013 étant sensiblement les mêmes que celles de 2012, elles n'appellent que peu de remarques. Les cotisations n'ont pas été révisées pour 2013, par contre la population des communes membres étant en augmentation, les recettes suivent cette évolution.

A la question d'une commune membre sur l'augmentation des charges du compte salaire, Mme Raymonde Schoch l'explique par le taux d'activité légèrement augmenté pour Mme Romaine Débieux, secrétaire, et pour M. Ulrich Perren, délégué du Comité, avec pour conséquence une hausse des cotisations sociales.

Le résultat provisionnel présente un montant de recettes excédentaires de CHF 2'000.-.

Au vote à main levée, le budget 2013 est accepté à l'unanimité.

## 5. Informations du Comité (M. Jean-Yves Thévoz, Président)

### 5.1 Plate-forme finances

Cette plate-forme est une négociation sur les relations financières entre l'Etat et les communes (transfert des RPT anciennement motion « Goritte-Wehrli »). Tenu au secret des débats, M. Jean-Yves Thévoz rappelle toutefois quelques éléments.

Les efforts consentis par les communes ont contribué pour une bonne part au redressement de la santé financière du canton.

Malgré des dépenses budgétaires calculées au plus bas et des prévisions d'encaissement réalistes, nombre de budgets communaux ne dégagent même plus de marge d'autofinancement positive ce qui revient à dire que des communes devront emprunter pour assumer une partie de leurs charges courantes. De plus, de nombreuses constructions scolaires sont en cours de réalisation ou de planification et dont les investissements engendrent d'énormes frais de fonctionnement.

Les communes n'ont donc plus les moyens de soutenir le Canton qui, heureusement, n'a, apparemment, plus autant besoin de leur aide. Un communiqué de presse sera transmis lundi 3 décembre prochain.

#### 5.2 Coût de la réforme policière

Régulièrement des communes interpellent l'AdCV sur la liste des tâches affectées à la mission générale de police, sur la croissance des coûts de la réforme ou sur le détail du prix d'un gendarme, entre autres.

Ces différents points font partie des séances de travail avec le Conseil d'Etat et ses services et pour lesquels nous espérons avoir prochainement des réponses.

#### 5.3 Bâtiments scolaires

Une délégation de l'AdCV travaille sur la révision de ce règlement depuis quelques mois. Le but est de remplacer la directive qui s'y rapporte par une convention qui ne traitera que les standards en matière de construction.

Les négociations entre les services de l'Etat et les associations de communes sont encourageantes, avec un bon climat de travail avec Mme la Conseillère d'Etat A.-C. Lyon.

#### 5.4 Commission des finances de Payerne

S'agissant du courriel du Président de la Commission des finances de Payerne aux législatifs des communes du Canton qui demande un blocage symbolique des factures cantonales 2013, l'AdCV recommande de ne pas suivre cette proposition mais de soutenir les associations faïtières dans les négociations financières en cours.

#### Discussion :

M. Patrick Simon, municipal à Tannay, fait part de son étonnement suite à la parution du communiqué de presse relatif au coût de la réforme policière qui, selon lui, affaiblit considérablement la position de l'AdCV vis-à-vis du Conseil d'Etat. Il s'étonne aussi du fait que l'AdCV a refusé la séance proposée par Mme la Conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro qui avait pour but de clarifier la situation avec les participants aux négociations de l'époque.

Jean-Yves Thévoz, Président, répond que ce ne sont pas les termes de l'accord qui sont en cause mais ce qui a été voté par la suite. Il y a eu un manque de vigilance de part et d'autre ce qui fait que nous avons passé d'une manière de calculer à une autre. D'un coût statique (2 points d'impôts), nous avons passé à un coût dynamique (explosion du coût unitaire du policier par exemple). En ce qui concerne la réunion proposée, le Comité de l'AdCV n'a pas jugé opportun d'y participer avec des personnes qui ne sont plus en charge du dossier.

Mme Béatrice Métraux, Conseillère d'Etat, regrette que cette rencontre n'ait pas eu lieu mais estime que la position de l'AdCV ne discrédite personne et ne remet pas en cause sa crédibilité. Les discussions et les négociations se poursuivent, y compris sur ces questions délicates.

M. Pierre Stampfli, syndic de Chavannes-de-Bogis, rappelle qu'il est très important que des groupes de travail s'attèlent sur ces questions (voir action du groupe de travail concernant le scolaire) afin que les délégués de l'AdCV, dans les plates-formes, puissent défendre le point de vue de l'AdCV. Il se propose pour faire partie d'un groupe de travail finances au cas où il devait s'en créer un prochainement, en vue des négociations avec le Canton.

M. Antonio Bilardio, syndic de Trélex, au contraire de M. Simon, félicite l'AdCV d'avoir manifesté publiquement son mécontentement qui est aussi celui des communes, qui paient beaucoup plus pour la facture police avec moins de prestations. De plus, les municipalités doivent engager des ASP pour effectuer des tâches administratives, ce qui grèvera encore plus les budgets 2013. La solidarité avec le Canton est une chose mais les communes s'attendent à plus de prestations pour lesquelles Mme Jacqueline de Quattro n'a pas répondu à ce stade alors que les factures arrivent dans les communes.

## **6. Le mot du Syndic de Mont-sur-Rolle**

M. Hubert Monnard, syndic de Mont-sur-Rolle, se dit heureux d'avoir le siège de l'AdCV dans ses murs et qu'il se réjouit aussi d'accueillir la présente assemblée générale et les festivités du 10ème anniversaire. A cette Association dont les communes auraient pu être appelées "les vilaines, les vociférantes ou les vindicatives", il apporte son soutien et ses félicitations aux délégués qui s'engagent sans faille pour que le slogan "qui commande paie" soit une réalité et pour que les communes membres restent vertueuses, viables et vivantes et non pas vacillantes comme semblent l'annoncer les budgets 2013.

Le Comité de l'AdCV remercie vivement la municipalité de Mont-sur-Rolle pour son hospitalité et tout particulièrement pour ce soir avec la mise à disposition des locaux et du vin de la commune, à l'occasion de ce 10ème anniversaire.

## **7. AdCV : quel avenir ? (M. Jean-Yves Thévoz, Président)**

Le Président tient à rappeler les buts que s'est promise de défendre l'Association de Communes Vaudoises, qui sont et qui resteront valables pour le futur :

- contribuer à sauvegarder l'autonomie communale et à développer les compétences des communes membres ;
- défendre, promouvoir et représenter les intérêts des communes membres auprès des pouvoirs publics et organismes privés ;
- étudier et traiter tout dossier susceptible de répondre aux besoins de l'ensemble ou d'une partie des communes membres ;
- développer une stratégie de communication interne en direction des communes membres visant à la mise en place de collaboration efficaces entre elles ;
- apporter aide et conseil aux communes membres et proposer toute solution utile, notamment en termes de formation de base et de formation continue.

Ces objectifs sont régulièrement mis en application lors des plates-formes Canton-communes, lors d'appui technique servi aux administrations communales ou encore lors des collaborations entre communes ou même sur les processus de fusion.

Pourquoi deux associations de communes ? Simplement parce que les communes sont différentes avec des besoins particuliers selon leurs spécificités. Lors de négociations, des différences plus ou moins importantes ressortent parfois entre les deux associations faitières, mais cela n'empêche pas non plus d'unir nos forces et compétences respectives quand le sujet le permet.

L'AdCV ne pourrait défendre villes et villages ensemble aussi bien qu'elle ne le fait maintenant pour ses 66 communes de taille plus ou moins comparables et aux besoins similaires. C'est une chance que nous avons et que nous tenons à conserver et, face au Gouvernement, deux voix valent mieux qu'une !

Chaque commune est libre de trouver l'association la plus proche de ses intérêts ou de profiter du meilleure de chacune en faisant partie des deux faitières.

Pour terminer, M. Jean-Yves Thévoz profite de la présence du Président du Conseil d'Etat et de sa collègue, Mme Béatrice Métraux, pour remercier chaleureusement l'ensemble du Gouvernement pour toujours accepter nos sollicitations à participer à nos assemblées générales.

## **8. Exposé du Président du Conseil d'Etat, M. Pierre-Yves Maillard**

M. P.-Y. Maillard, en guise d'introduction à son exposé, constate une tension dans les relations entre le Canton et les Communes, principalement due aux résultats négatifs escomptés pour les budgets 2013 (facture sociale 2013 et coût de la réforme policière). Tout cela a provoqué beaucoup d'émotion et de débats, ce qu'il comprend, mais insiste pour que les échanges avec les associations faitières soient poursuivis.

Il profite de l'occasion qui lui est donnée, pour la 2ème fois en AG de l'AdCV, pour expliquer les causes de l'augmentation des coûts (voir sa présentation jointe au pv). Il rappelle que c'est la deuxième année que les coûts de l'aide sociale explosent, ce qui correspond à un quart du total de l'ensemble des montants répartis entre canton et communes. Cette augmentation résulte de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'assurance chômage à laquelle s'ajoutent, d'une part l'augmentation du chômage lui-même depuis 2008, et, d'autre part, les effets de la 4ème révision de l'assurance invalidité. Cela est sans compter l'accroissement des autres prestations et subsides tels que l'AVS, l'AI ou la LAMAL (4,8% pour 2013). Par ailleurs, la correction de la bascule des 6 points des communes vers le canton, revue à la hausse avec effet au 1er janvier 2013 sur la base des valeurs effectives 2011, est de 0.37 point d'impôt communal par an. Cela a été reporté sur la facture sociale des communes pour environ 20 millions de francs sur les années 2013-2014. M. P.-Y. Maillard rappelle que ce mécanisme a été approuvé par les associations de communes. Au vu des débats actuels, il s'interroge sur la méthode retenue et informe l'assemblée du fait que le Conseil d'Etat est ouvert au dialogue et qu'il est prêt à faire un geste en faveur des communes. Une séance est d'ailleurs prévue à cet effet pour le lundi suivant. Etant donné la confidentialité des débats il ne peut dévoiler plus d'information à ce stade.

A la question du Syndic de Corseaux sur une facture pour la réforme policière, M. P.-Y. Maillard répond que le Conseil d'Etat veut donner des signes d'apaisement dans le cadre du dialogue avec les communes et que la facture police fait partie des négociations en cours.

En réponse au Syndic de Chavannes-de-Bogis demandant des explications sur les raisons de l'augmentation des personnes bénéficiaires de subsides, M. P.-Y. Maillard indique qu'elles suivent l'accroissement de la population du Canton.

Le Syndic de Trélex demandant si le montant de 5.- CHF pour la FAJE peut être révisé à la baisse, le Président du Conseil d'Etat précise que la priorité est mise sur les discussions et négociations globales et que les discussions sectorielles sont, pour l'instant, gelées. Il rappelle qu'en ce qui concerne la petite enfance, Mme Gorrite en a fait un dossier prioritaire avec une augmentation de CHF 40 à 50 mio en 2014 (CHF 100 mio à l'horizon 2017). La participation de l'Etat est nécessaire car celles des parents, des communes et des entreprises ne seront pas suffisantes pour y faire face.

Le Syndic de Dully estime que les communes ne peuvent pas faire plus. M. P.-Y. Maillard entend bien que la vague de budgets 2013 déficitaires inquiète et c'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat est à l'écoute des associations de communes. Il dit aussi que si la situation financière de l'Etat de Vaud s'est améliorée, la marge se réduit aussi pour le Canton, comme pour les communes, en raison de la situation économique.

Le Président du Conseil d'Etat termine son exposé en remerciant le Comité de l'AdCV de cette invitation et souhaite une bonne continuation et une bonne soirée d'anniversaire aux participants.

La séance est levée à 19h40. Les participants sont invités à se rendre au Caveau de Mont-sur-Rolle pour l'apéritif qui sera suivie d'une Fondue-party pour les 10 ans de l'AdCV, à la salle communale.

Pour le PV : Raymonde Schoch

Assemblées générales 2013 :

- Jeudi 14 mars 2013, 19h00, Rolle
- Jeudi 6 juin 2013, 19h00, Corseaux
- Jeudi 5 septembre 2013, 19h00, lieu à définir
- Jeudi 21 novembre 2013, 19h00, lieu à définir